**INFORMATION**

L’inscription de votre enfant à la restauration doit **obligatoirement se faire par voie électronique** à partir du lien suivant :

 [inscription-a-la-restauration-2021-2022](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-a-la-restauration-2021-2022) 

Vous recevrez la demande de paiement des frais de restauration de votre enfant, pour la période Septembre-Décembre 2021.

Selon la réglementation en vigueur, le paiement des frais de restauration sont dus au début de chaque trimestre, dès réception de la facture.

Des aides financières peuvent être accordées, si les familles connaissent des difficultés pour effectuer le règlement. 3 types d’aides existent :

* L’aide départementale, vous devrez fournir l’avis d’imposition lors de l’inscription
* Le fonds social, demande à faire auprès du service d’intendance
* Bourse nationale la demande se fera en ligne à partir du [Portail Educonnect](https://teleservices.ac-versailles.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=https%3A%2F%2Fteleservices.ac-versailles.fr%2Fts&ct_orig_uri=%2Fts) 

**La campagne de demande de bourse des collèges débutera le 02 septembre 2021 pour se terminer le 21 octobre 2021.**

**POUR OBTENIR CES AIDES** , LES FAMILLES DOIVENT EN **FAIRE LA DEMANDE** AUPRES DU SERVICE DE GESTION , **AVANT LE 21 OCTOBRE 2021**

Pour toute correspondance, nous vous prions d’utiliser les adresses électroniques, selon vos demandes :

Restauration = restauration.jeanmace@enc.hauts-de-seine.fr

Voyage = voyages.jeanmace@enc.hauts-de-seine.fr

Aides financières = aidesfinancieres.jeanmace@enc.hauts-de-seine.fr

Pour des informations complémentaires, sur [le site du collège](http://www.clg-mace-suresnes.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique70) 